

## Avis de publication

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du gouvernement réuni en Conseil du 25 septembre 2020 et notamment en ce qui concerne l'approbation des avant-projets de plans d'action de bruit, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a transmis par voie électronique, en date du 30 septembre 2020, lesdits avant-projets au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux.

Conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les avant-projets sont déposés pendant 60 jours, à partir du **07 octobre 2020 au 05 décembre 2020 inclus**, à la maison communale au Château de Clervaux, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures régulières.

Les avant-projets en question sont également publiés sous forme électronique sur le site [www.clervaux.lu](http://www.clervaux.lu) ainsi que sur le portail de l'environnement <https://environnement.public.lu/fr/loft/bruit/pab.html>.

Conformément à l'article 2 de la loi précitée du 21 juin 1976, les personnes intéressées, domiciliées dans la commune de Clervaux, pourront formuler leurs observations, sous peine de forclusion, concernant les avant-projets de plans d'action de bruit pendant un délai de 60 jours à compter du dépôt des avant-projets précités **jusqu'au 05 décembre 2020 inclus**. Les observations devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux – le cachet de la poste faisant foi.

En application de l'article 2 de la loi précitée du 21 juin 1976, le collège des bourgmestre et échevins invite la population de la commune de Clervaux à assister aux deux sessions d'information de la population qui se tiendront sous forme de « webinaires » aux dates suivantes:

- le 19 octobre 2020 à 17:00 heures concernant les « plans d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires », le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers » et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg » ;
- le 20 octobre 2020 à 17:00 heures concernant le « plan d'action contre le bruit aéroportuaire ».

Les liens vers les webinaires et les informations concernant les projets de plans d'actions seront publiés sur [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu) dans la rubrique « actualités ». Une inscription pour participer aux webinaires ne sera pas nécessaire.

Clervaux, le 7 octobre 2020  
pour le collège des bourgmestre et échevins  
(s) le bourgmestre, (s) le secrétaire